




**ONU  HABITAT Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Distr. générale
21 mai 2020

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Première session de 2020
En ligne, 29 juin 2020

Ordre du jour provisoire révisé¹

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2020 ;
 - b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de la reprise de sa première session ;
 - c) Rapports des groupes de travail spéciaux du Conseil exécutif.
3. Questions financières, budgétaires et administratives.
4. État d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021.
5. État de l'application des résolutions et des décisions adoptées à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
6. Élection du Bureau du Conseil exécutif.
7. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Conseil exécutif en 2020.
8. Questions diverses.

¹ À la réunion qu'il a tenue le 6 mars 2020, le Bureau du Conseil exécutif a recommandé, à la lumière de l'évolution de la situation dans le monde s'agissant de la maladie à coronavirus (COVID-19), que la durée de la première session de 2020 du Bureau exécutif serait écourtée à deux jours, à savoir le 31 mars et le 1^{er} avril 2020, et que l'ordre du jour provisoire de la réunion, qui figure dans le document HSP/EB.2020/1, serait révisé compte tenu des points devant être examinés à titre prioritaire à la première session de 2020 du Comité exécutif. Par la suite, après avoir reporté la première session en raison de la pandémie de COVID-19, le Bureau a, à la réunion qu'il a tenue le 11 mai 2020, recommandé que la première session de 2020 se tienne en ligne pendant une journée, le 29 juin 2020, et a approuvé à nouveau l'ordre du jour provisoire révisé.